



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PASSAGE DU RELAIS DE LA FLAMME DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : UN ENGAGEMENT EXCEPTIONNEL DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR LA SÉCURITÉ DE L'ÉVÈNEMENT

à Pau, le 16 mai 2024

A quelques jours du passage du Relais de la Flamme dans les Pyrénées-Atlantiques, Julien CHARLES, préfet des Pyrénées-Atlantiques, a présenté ce jeudi 16 mai 2024 les mesures de sécurisation du passage du Relais de la Flamme.

1. Les services de l'État sont mobilisés près d'un an pour préparer cet évènement d'ampleur internationale aux côtés de Paris 2024 et des collectivités organisatrices

Cet évènement d'ampleur pour le département des Pyrénées-Atlantiques sera le résultat de près d'une année de travail, en pleine synergie entre les collectivités organisatrices, Paris 2024, et les services de l'État.

Un cadre de travail solide a été mis en place, sous l'égide d'un sous-préfet référent et d'un chef de projet en préfecture, qui ont conduit des réunions régulières avec les communes et les services de sécurité, pour étudier le parcours, les vulnérabilités, conseiller les élus sur les mesures de sécurité à prendre, et préciser le dispositif humain. Ce travail a donné lieu à un diagnostic précis et des préconisations rigoureuses.

Une approche encore renforcée a été étudiée pour le site célébration, particulièrement sensible, et qui a fait l'objet d'une réunion de la commission pour la sécurité des grands rassemblements afin d'analyser tous les aspects de sécurité et d'accessibilité.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Pôle communication (réservé à la presse)

• En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

Ce travail de préparation intense, en lien étroit avec les collectivités organisatrices, a permis de mettre en place un dispositif de sécurité exceptionnel par son ampleur, sa dimension multi-sites, et par la palette d'outils déployés pour faire face à divers types de menaces, qu'elles soient de l'ordre de la perturbation de l'évènement, ou des menaces plus graves du type attentat.

Si aucune menace n'a été détectée à ce stade au sujet de cet évènement, le préfet rappelle que le niveau de menace VIGIPIRATE reste au niveau le plus élevé en France (« Urgence Attentat »), exigeant une vigilance maximale.

2. Un dispositif de sécurité complet et proportionné, faisant intervenir plus de 1600 personnes

Cet évènement unique nécessite la mise en place d'un dispositif de sécurité exceptionnel, caractérisé par son **dimensionnement** (probablement le dispositif de sécurité le plus important depuis le G7 de Biarritz avec 7 sites et 8 communes), son **caractère complet**, associant des mesures de police administratives, un dispositif humain conséquent, des dispositifs physiques de sûreté (barriérage et dispositifs anti-béliers en très grand nombre), mais par son **caractère proportionné**, avec un échelonnement de dispositifs, depuis la bulle de sécurité qui entoure la Flamme, jusqu'aux différents dispositifs de sécurisation de la voie publique.

Concrètement, ce sont **près de 1600 agents** mobilisés, sans compter la bulle de sécurité qui suit la Flamme olympique tout au long de son parcours :

- Plus de 300 policiers de la DIPN64 ;
- 270 gendarmes du groupement de gendarmerie départementale ;
- des renforts nationaux en nombre importants, représentant plus de 420 policiers et gendarmes mobiles ;

Au total, 1000 policiers et gendarmes seront ainsi mobilisés, sans compter la bulle de sécurité qui suit le Relais de la flamme au quotidien.

A cela, il faut encore ajouter plus de 100 policiers municipaux, plus de 100 bénévoles des associations agréées de sécurité civiles, plus de 220 agents et bénévoles des collectivités, près de 120 agents de sécurité privée, plus de 30 sapeurs-pompiers directement mobilisés, sans compter les effectifs de garde prêts à intervenir, et enfin les SAMU de Pau et Bayonne. Des moyens spécialisés seront également mobilisés sur les séquences nautiques étapes nautiques.

3. Pour garantir la sécurité et soutenir l'action des forces de l'ordre, le préfet prend diverses mesures de police administrative:

Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris pour compléter et appuyer ce dispositif de sécurité, justifiés par la nécessité de permettre aux forces de sécurité intérieure d'avoir

les moyens juridiques de sécuriser cet évènement d'ampleur exceptionnelle, dans un contexte toujours élevé de menace terroriste :

- des **arrêtés d'interdiction de manifestation** dans l'ensemble des communes concernées par la traversée du Relais le 20 mai.
- **Un arrêté d'interdiction, sans motif légitime, de port, de transport d'armes à feu, de munitions et tout objet pouvant constituer une arme par destination**, du 19 mai 2024 à 18h00 au 20 mai 2024 à 22h00, sur le territoire des communes de Biarritz, Anglet, Saint-Jean-de-Luz, Bayonne, Hasparren, Orthez, Arette et Pau
- **un arrêté d'interdiction de vente, de transport, et d'usage par les particuliers de pétards, artifices de divertissements, de carburants, produits corrosifs et inflammables** sur l'ensemble du département du 17 mai à 18h00 au 20 mai à 22h00
- **un arrêté réglementant la navigation fluviale sur la Nive et Adour le 20 mai de 10h30 à 12h30.**
- Enfin, **le survol du parcours au moyen de drones est rigoureusement interdit par arrêté préfectoral**, tout au long de l'évènement. Un dispositif de lutte anti-drones permettra notamment de faire respecter cette mesure.

En outre, les habitants des communes traversées sont invités à consulter le site internet de leur commune pour prendre connaissance, en détails, des mesures prises par chacun des maires en matière de circulation et de stationnement dans chaque commune traversée.

4. Une mobilisation collective le jour de l'évènement

En préfecture, **un Centre Opérationnel Départemental (COD) sera activé toute la journée**, avec une mobilisation de tous les services de l'État qui concourent à la sécurité, services concourant à la gestion des flux routiers, des collectivités, et des associations agréées. Placé sous mon autorité, le COD assurera la coordination de la sécurité de l'évènement, et sera en capacité de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité.

Chaque commune activera son poste de commandement communal (PCC) afin de coordonner l'ensemble des services municipaux engagés en soutien de l'organisation en vue de garantir le bon déroulement de l'épreuve tout en assurant la continuité des activités courantes de la ville. **Ces postes de commandement communaux seront en lien étroit avec avec le COD.**

Un poste de commandement manifestation (PCM) localisé sur le site de célébration au Palais Beaumont complétera ce dispositif.